

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

AR Prefecture

063-200070712-20240919-20240919_02-DE

Reçu le 04/10/2024 Publié le 04/10/2024 N° 20240919-02

Communauté de communes Thiers Dore et Montagne

47 avenue du Général de Gaulle 63300 THIERS contact@cctdm.fr 04.73.53.24.71 www.cctdm.fr

Conseiller.e.s en exercice: 58

Conseiller.e.s présent.e.s: 44

Suppléants ayant voix délibératives : 2

Conseiller.e.s représenté.e.s : 8

Total votants : 54

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2024 à 18 HEURES 30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation: 12 septembre 2024

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 19 septembre 2024 à 18 heures 30, 47 avenue du Général De Gaulle – 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s: Jean-Eric GARRET, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Mohammed OULABBI, Jean-Michel LAVEST, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Chantal CHASSANG, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Jany BROUSSE, Marina DA COSTA, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, André DEBOST, Daniel BALISONI, Christophe DOS SANTOS, Frédéric CHONIER, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Rachel BOURNIER, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON, Sophie DELAIGUE, David DEROSSIS, Isabelle FUREGON, Pierre CONTIE, Michel COMBRONDE, Monique DURAND PRADAT, Didier STURMA, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Farida LAÏD, Philippe BARRAU, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Maryse BARGE à Olivier CHAMBON Isabelle ROCHE LACOMBE à Catherine MAZELLIER Patrick SAUZEDDE à Marina DA COSTA, Alexandra VIRLOGEUX à Bernard VIGNAUD, Claude GOUILLON-CHENOT à Stéphane RODIER, Catherine PAPUT à Pierre CONTIE, Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON, Martine MUNOZ à Rachel BOURNIER.

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Yves GACON, Michel COUPERIER, Ludovic DASSAUD, Caroline GUELON, Georges LOPEZ, Didier CORNET.

Conseiller.e.s ayant voix délibératives : Guy PRADELLE, Marjolaine BECHON.

Secrétaire de séance : Pierre CONTIE.

PROVISION POUR DEPRECIATION DE COMPTES DE TIERS

Rapporteur: Olivier CHAMBON, Vice-Président

AR Prefecture

063-200070712-20240919-20240919_02-DE Reçu le 04/10/2024

Publié le 04/10/2024

Vu le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT), et notamment l'article L.2321-2;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 pour le budget principal et le budget Déchets Ménagers,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 pour le budget Spanc,

Considérant le régime de provisionnement semi-budgétaire.

Il est rappelé à l'assemblée que, dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement, les articles L. 2321-2 29° et R. 2321-2 du Code Général des Collectivités territoriales (CGCT) rendent obligatoires les dotations aux provisions pour dépréciations de comptes de tiers, quel que soit le montant des créances concernées.

La constitution de provisions s'avère nécessaire pour un montant d'au moins 15% des restes à recouvrer.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

• de provisionner pour les dettes antérieures à 2023 :

- Pour le budget Principal :

7 000 €

- Pour le budget Déchets ménagers : 2 500 €

- Pour le budget Spanc :

2 500 €

• D'inscrire les crédits aux budgets correspondants

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

• Approuve de provisionner pour les budgets pour les montants proposés et d'inscrire les crédits correspondants

TOTAL VOTANTS: 54

Représentés: 8

Non-participation:

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES: 54

Conseillers présents : 46 Pour: 54

Contre:

Abstentions:

Pour ampliation certifiée conforme

Le Secrétaire de séance

Pierre CONTIE

Le Président.

Tony BERNARD

Maire de Châteldon